

## Programme Bonjour – Information pour les superviseures et superviseurs, les gestionnaires et les directrices et directeurs

Le gouvernement s'est engagé, par la Loi sur les services en français, à appuyer la communauté acadienne et francophone, plus particulièrement grâce à la prestation de services en français. La Commission de la fonction publique appuie la prestation de services en français par l'intermédiaire de plusieurs initiatives, comme l'accès à de la formation linguistique en français, la tenue d'évaluations des compétences linguistiques en français et la mise en œuvre du programme Bonjour.

### Qu'est-ce que le programme Bonjour?

Le programme Bonjour mise sur le succès du programme actuel de formation linguistique en français et souhaite transmettre connaissances et outils aux fonctionnaires bilingues pour assurer une offre active de services en français. Le programme Bonjour augmente la visibilité du personnel bilingue au moyen d'affiches et d'autre matériel visuel clairs, et ce, dans le but de faire savoir à la population que les services sont disponibles en français et en anglais.

### Qu'est-ce que l' « offre active »?

Avoir une offre active implique d'informer clairement les Insulaires qu'un service leur est offert en français et en anglais. L'offre active comprend un accueil bilingue, comme « Hello! Bonjour! », et du matériel visuel, comme des affiches.

L'offre active est importante, parce qu'elle met fin au doute sur la disponibilité des services en français et permet ainsi aux Insulaires d'utiliser les services dans la langue de leur choix.

### Quels sont les outils et ressources offerts dans le cadre du programme Bonjour?

Le programme Bonjour fournit un éventail d'outils et de ressources :

- Modules de formation en ligne
- Guides et pratiques exemplaires
- Matériel visuel (lanières, épinglettes, affiches, présentoirs de table, etc.)
- Modèle de signature de courriel bilingue

## Qui devrait utiliser le programme Bonjour?

On invite tous les fonctionnaires offrant des services en français à utiliser le matériel visuel et à appliquer les pratiques du programme Bonjour. En voici quelques exemples :

- Personnes offrant des services désignés selon la *Loi sur les services en français*. Selon la *Loi*, les fonctionnaires offrant des services désignés doivent faire une offre active de services en français. Le matériel visuel du programme Bonjour peut servir à respecter cette exigence
- Titulaires de poste désigné bilingue
- Fonctionnaires bilingues capables d'offrir des services en français

Il faut souligner que le matériel visuel du programme Bonjour doit être utilisé seulement quand des services en français sont offerts. Par exemple, si la personne pouvant offrir des services en français est absente, il faut retirer le matériel visuel.

## Avec qui communiquer si j'ai des questions?

Le programme Bonjour est administré par la Commission de la fonction publique. Communiquez avec la division des Services en français de la Commission de la fonction publique si vous avez des questions.

Commission de la fonction publique  
Services en français

1<sup>er</sup> étage  
Immeuble Shaw Nord  
105, rue Rochford  
C.P. 2000  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8  
[frenchlanaguagetraining@gov.pe.ca](mailto:frenchlanaguagetraining@gov.pe.ca)  
902-620-3758